

## Vente de l'ancienne Gendarmerie de Tarare : le 1<sup>er</sup> adjoint de la ville soupçonné de prise illégale d'intérêts

A la suite de l'action de CANOL et de contribuables de Tarare, le tribunal administratif avait reconnu que les contribuables de Tarare avaient bien subi un préjudice correspondant à l'évaluation de la destruction de certains bâtiments vétustes et que la société ARLIM avait donc bénéficié d'un avantage économique non justifié et prononcé l'annulation de la vente.

Ce même tribunal n'avait par contre pas autorisé les contribuables à porter plainte au pénal pour prise illégale d'intérêts. Heureusement pour l'honneur de la justice française, de lui-même, le Procureur de Villefranche s'est saisi de l'affaire et a fait faire une enquête par la division financière de la police judiciaire.

**Cette enquête a démontré les liens existant entre la société ARLIM et le premier adjoint de Tarare.** Ce dernier comparaitra le 30 janvier 2007 devant le tribunal correctionnel de Villefranche.

## Coût du modèle social français : 400 milliards d'euros !

C'est l'estimation du **coût de notre Sécurité Sociale (dont 12 à 13 milliards de déficit) pour 2006**, à comparer avec le budget de l'Etat qui est de 275 milliards d'euros !

On stigmatise toujours assurés et médecins, mais on ne dénonce que très rarement l'administration générale du système, qui absorbe environ 10 milliards d'euros, hors annués et malversations de toutes sortes !

## Litige de 17 millions d'euros entre le Conseil Général et la CAFAL

C'est le Département du Rhône qui a en charge la gestion des bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion), mais c'est la CAFAL (Caisse d'Allocations Familiales de Lyon) qui distribue l'argent ! **Ces organismes gèrent chacun de leur côté le fichier des bénéficiaires !!!**

**Le Conseil Général refuse aujourd'hui de donner 17 millions d'euros à la CAFAL car celle-ci aurait versé cette somme (9 millions en 2004 et 8 millions en 2005) à des personnes qui n'y avaient pas droit !**

Qui dit que la Sécurité Sociale est bien gérée ?

## Lyon acquiert une nouvelle oeuvre d'art

La Ville de Lyon, «sensible à la qualité artistique de l'œuvre Flower Tree» de l'artiste coréen Jeong Hwa Choi, l'a acquise pour 80 000 €.

Cette sculpture se compose d'un poteau en acier inoxydable peint, d'un tronc de 1,60 m en résine de polyester, et d'une structure circulaire de 6,50 m en acier recevant 85 fleurs en résine de polyester. L'œuvre est haute de 6 mètres.

Il n'a pas encore été décidé où elle sera installée !

## L'eau fournie par le Grand Lyon côte beaucoup trop cher !

L'ACER (Association des Consommateurs d'Eau du Rhône) vient de présenter une analyse de la gestion du service public de distribution d'eau potable du Grand Lyon. **Elle est en désaccord total avec la position officielle du "Rapport 2005 sur le Prix et la Qualité du service".**

**Le prix du m3 (1,72 €HT) d'eau potable distribué est l'un des plus élevés des 40 plus grandes villes de France bien que Lyon offre une ressource abondante et de qualité.** Il augmente au rythme de 3 à 5 % l'an depuis 1995 alors que les charges correspondantes ont baissé de 3.6 %.

- L'origine de cette situation, confirmée par la Chambre Régionale des Comptes Rhône Alpes, est le contrat d'affermage **léonin** avec le délégataire CGE-VEOLIA car chacune de ses clauses serait à l'origine d'une surfacturation : **en 2005, l'excédent d'exploitation, hors marge légale, s'est élevé à 21.7 M€ pour un chiffre d'affaires de 113 M€ pour le délégataire (19.2 %) soit plus que la masse salariale du service : 18.8 M€.**

**Cet excédent est dû à une clause d'évolution du contrat qui avait été dénoncée dès l'origine en 1986, par le Préfet du Rhône mais ignorée par les élus de l'époque !!!**

- Cette clause s'applique même à l'amortissement des emprunts que la régie municipale des eaux de la Ville de Lyon avait contractés avant 1986. **La surfacturation est de 15.9 millions d'€, sur ce seul poste ; 0.19 € par m3 d'eau vendue.**

**D'après l'ACER, le cumul du trop perçu depuis 1986 se monte à près de 160 millions d'euros : 1 année et 1/2 d'eau gratuite.**

- Le manque d'entretien du réseau (à la charge du délégataire!) serait à l'origine d'un gaspillage de 20 % de l'eau consommée (16 millions de m3!). .

- A ces surfacturations s'ajoutent malheureusement les effets du « tarif » établi par le Grand Lyon. : tarif dégressif non justifié et favoritisme du Grand Lyon envers ses services (forfaits sous-évalués!).

**C'est donc, en définitive, 0.93 € par m3 qui seraient surfacturés aux usagers domestiques!**

**L'ACER fait pression sur les élus du conseil communautaire pour qu'il soit profité de la révision quinquennale du contrat prévue en 2007 pour annuler ce contrat et partir sur de nouvelles bases.**

## Nikolaïev, 56<sup>ème</sup> commune du Grand Lyon

Estimant sans doute que ses élus et son personnel manquaient d'occupation, le Grand Lyon vient de signer une convention avec la ville de **Nikolaïev en Ukraine** dans les domaines suivants :

- logement : recherche d'un mode de gestion efficace
- propreté : aide à la gestion des déchets ménagers
- voie publique : transfert du savoir-faire en matière de rénovations communales.

Rien n'a été dit sur la participation des habitants de cette ville aux charges du Grand Lyon !

## Transports en Commun Lyonnais : la gestion s'est dégradée en 2005

D'après le président du SYTRAL, la gestion de KEOLIS, la société dont personne n'était satisfait mais dont le contrat a tout de même été renouvelé fin 2004 pour 6 ans, est pire qu'avant. Pour 2005 :

- la fraude atteindrait 19,6% (chiffre officiel!)
- les grèves se sont multipliées par 5,5
- les actes de vandalisme se sont généralisés!

Les élus du SYTRAL qui voulaient changer de prestataire pour la gestion des TCL doivent s'en mordre les doigts !  
... les usagers et les contribuables aussi !

## La communauté de communes des vallons du Lyonnais investit dans les musées :

La CCVL vient de construire un musée pour abriter les marionnettes, costumes et archives diverses qui constituent le legs d'un descendant du père de Guignol, Laurent Mourguet.

Coût de l'opération : 1 500 000 €. Le conseil général et le conseil régional participeraient à l'opération !

La CCVL vient également d'investir 570 000 € pour restaurer la "maison du blanchisseur" à Grézieu-la-Varenne. Il y a déjà un Musée de la Blanchisserie à Craponne, à 2 km... mais au diable l'avarice !

Nous pensions qu'il n'y avait de "guignols" qu'à la Croix-Rousse !

## "Redevance assainissement non collectif" (suite)

La collecte d'informations pour savoir où en est la mise en place de ce nouveau contrôle est plus complexe que prévu, car la compétence de ce nouveau service est répartie entre les communes, les communautés de commune et les syndicats intercommunaux ! Parmi les réponses reçues, le service facturé va de 23 à 95 € pour la même prestation ! Le Parlement réétudie actuellement cette question et envisage même de laisser l'initiative aux propriétaires de se faire contrôler par une entreprise privée et de transmettre le diagnostic à sa commune.

**Nous avons demandé à certaines collectivités qui ont facturé ce service sans fournir la prestation d'annuler leurs factures et de rembourser les sommes perçues. Une redevance ne peut en effet être facturée avant que le service soit rendu.**

## La Chambre Régionale des Comptes épingle la gestion de la ville de Villeurbanne

Son rapport sur la gestion de la commune de 1999 à 2003 vient d'être publié. Ses observations portent sur l'étude des points suivants :

- Fonction achat et investissement : **non-respect des procédures, absence de contrôles, erreurs grossières** entraînant des délais et des coûts supplémentaires importants. Des **exemple-types** sont ceux de la construction du "Studio 24" et de la transformation de la maternelle Victor Hugo en crèche.
- insertion économique : **clause contractuelle exigeant d'intégrer des demandeurs d'emploi de la ville non respectée**, ce qui entraîne des sur-coûts.
- gestion du temps de travail et de l'absentéisme : **temps de travail inférieur à celui exigé par la loi sur l'ARTT, nombreux défauts dans le suivi des effectifs et des absences.**

Le coût de ces manquements aux règles de bonne gestion se chiffrerait en millions d'euros.

## 75% des propositions de réforme de Contribuables Associés approuvées par les citoyens !

Un sondage a été réalisé par l'agence BVA sur la fiscalité dans la campagne électorale, à la demande de Contribuables Associés.

Les questions posées ont recueilli les taux d'approbation suivants :

- **renforcement du contrôle parlementaire sur la dépense publique** 84%
- **mise en place d'un service minimum en cas de grève des services publics** 80%
- **retour à l'équilibre budgétaire par la réduction des dépenses publiques** 79%
- **alignement du statut des salariés du secteur public sur celui des salariés du secteur privé** 77%
- **obligation d'un vote à bulletins secrets avant le déclenchement d'une grève** 72%
- **suppression des droits de succession** 69%
- **réduction des dépenses des collectivités locales (villes, départements, régions,...)** 62%
- **mise en concurrence des organismes publics (caisses d'assurance-maladie, SNCF, RATP) avec des entreprises privées** 55%
- **Suppression de l'impôt sur la fortune** 37%
- **Suppression des subventions de l'Etat aux entreprises, aux syndicats et aux associations** 36%

**Mais les personnes interrogées trouvent que ces questions ne sont pas suffisamment présentes dans la campagne présidentielle. De plus, elles ne font confiance ni à la droite ni à la gauche pour mettre en oeuvre ces réformes !**

## La ville de Rabat bénéficiera des "compétences" du Grand Lyon en matière de P.D.U. !

Nous sommes stupéfaits d'apprendre que le Grand Lyon a été retenu par la ville de Rabat pour l'aider à construire son Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.).

En effet nous avons constaté (cf bulletin CANOL n°9) que le Grand Lyon s'était révélé incapable de suivre son premier PDU établi en 1997 : **l'Observatoire des Déplacements Urbains créé à cette occasion ne se réunissait pas et aucun des indicateurs prévus n'était suivi.** Le PDU de 2005 a encore été basé sur des chiffres datant de 1995 !

**Il faut dire que le Grand Lyon ne facture pas cette prestation... mais qu'elle va coûter 81 270 € aux contribuables !**

## Combien coûte un emploi-jeune à la ville de Lyon ?

Un assistant-animateur sportif a été licencié parce qu'il n'avait pas rendu 3 vélos d'une valeur de 5 200 € qu'il avait empruntés. La ville a déposé plainte.

Le Conseil des Prud'hommes a estimé cette rupture de contrat de travail abusive (il lui restait 18 mois à faire) et condamné la ville à verser 39 148,75 € de dommages à l'intéressé.

Aujourd'hui la ville de Lyon a retiré sa plainte, elle annulerait sa demande d'appel aux Prud'hommes et négocierait une indemnité de 25 000 € !

L'attitude de la ville de Lyon est vraiment bizarre dans cette affaire !